

N° 171

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1990-1991

Annexe au procès-verbal de la séance du 13 décembre 1990.

PROPOSITION DE LOI

*tendant à modifier la loi n° 82-471 du 7 juin 1982
relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger,*

PRÉSENTÉE

Par MM. Jean-Pierre BAYLE, Guy PENNE, Pierre BIARNES
et les membres du groupe socialiste et apparentés,

Sénateurs.

(Renvoyée à la commission des Lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le Règlement.)

EXPOSÉ DES MOTIFS

MESDAMES, MESSIEURS,

Depuis la publication de la loi n° 90-384 du 10 mai 1990 portant délimitation des circonscriptions électorales du C.S.F.E. un certain nombre de modifications sont intervenues :

- la R.D.A. n'existe plus ;
- le Yémen constitue un seul Etat ;
- la Namibie a accédé à l'indépendance ;
- Brunei avait été omis.

Il convient donc de tirer les conclusions de cette évolution dans le découpage des circonscriptions électorales concernées :

- les cinq anciens landers de R.D.A. sont rattachés à la circonscription électorale de Berlin et la R.D.A. est retirée de la circonscription électorale de Vienne ;

- le Yémen du Nord et le Yémen du Sud sont remplacés par le Yémen ;

- la Namibie est rattachée à la circonscription électorale de Naïrobi ;

- Brunei est rattaché à la circonscription électorale de Bangkok.

Telles sont les raisons pour lesquelles il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir adopter la présente proposition de loi.

Article unique.

Le tableau numéro 2 annexé à l'article 3 de la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 et portant délimitation des circonscriptions électorales, de leurs chefs-lieux et du nombre de sièges à pourvoir dans chacune d'elles pour l'élection des membres du Conseil supérieur des Français de l'étranger, est modifié comme suit :

Circonscriptions électorales :

Europe

R.F.A.

- Troisième circonscription : circonscription consulaire de Berlin.
- Autriche, Hongrie, Yougoslavie, Tchécoslovaquie, Roumanie, Bulgarie, Albanie, Pologne, U.R.S.S.

Asie et Levant :

- Arabie saoudite, Bahrein, Emirats Arabes Unis, Koweït, Oman, Qatar, Yémen.
- Brunei, Cambodge, Indonésie, Laos, Malaisie, Philippines, Singapour, Thaïlande, Vietnam.

Afrique :

- Kenya, Angola, Botswana, Malawi, Mozambique, Namibie, Ouganda, Swaziland, Tanzanie, Zambie, Zimbabwe.